

panorapresse.ouest-france.fr

Fraudes, cours : comment l'intelligence artificielle bouscule les codes à l'université de Caen

4-5 minutes



À l'université de Caen, une centaine de cas de fraude à l'aide de l'IA seraient passés devant la section disciplinaire l'an passé. | Martin ROCHE / Archives Ouest-France

En l'espace de trois ans, l'intelligence artificielle a secoué le quotidien de nombreuses universités. L'organisation des cours, des révisions, mais aussi des examens, où plusieurs cas de fraude ont été jugés en conseil de discipline. Ce virage a incité l'université à publier un livre blanc sur le sujet.

ChatGPT, Claude AI, Gemini, Deepseek... Les experts ont beau considérer qu'on n'est encore qu'à l'âge de pierre, les nouveaux générateurs de savoir inondent les bancs des facultés, où la préhistoire de l'IA fait déjà l'effet d'une «amphi-tamine».

Deux conséquences d'ores et déjà : l'intelligence artificielle générative (IAG) impacte les cours et les examens.

« L'Intelligence artificielle est venue tout chambouler » : les étudiants sont-ils encore capables de faire sans ?

Enseignant et chercheur, directeur du Centre multimédia (CEMU) de l'université de Caen et président de France université numérique (FUN), Jérôme Legrix-Pagès évoque trois corollaires à cette «course en avant technologique» : «L'IAG change le rapport à l'écrit et à la lecture, à l'effort, à l'évaluation».

ENQUÊTE : à [Caen](#), la bulle de l'enseignement supérieur gonfle sans cesse

« Les étudiants l'utilisent très largement »

À [Caen](#), où 40 000 étudiants peuplent l'agglomération, la question de l'IA devient prégnante.

«200 professeurs y sont formés par an et une enquête montre que les étudiants l'utilisent très largement. Certains partagent des comptes payants à plusieurs. La grande majorité l'utilise plutôt intelligemment. Mais il existe aussi des cas de fraude, une réalité qu'on ne peut pas nier».

Combien ? L'université entend rester discrète sur le sujet. Mais d'après nos recoupages, une centaine de cas se seraient invités en conseil de discipline l'an passé. Dont une bonne proportion émanant d'un professeur d'arts du spectacle, dont le comportement jugé trop zélé a animé la campagne syndicale.

Vainqueur des élections, l'Union Pirate a défendu plusieurs cas devant la section disciplinaire. «Le professeur reprochait des copier-coller aux élèves, captures d'écran à la clé, explique Thomas, un de ses membres. Mais ces accusations sont généralement peu fiables, elles ne reposent que sur un faisceau d'indices. On milite pour un cadre de règles claires sur l'utilisation de l'IA, d'autant plus lorsqu'il s'agit de devoirs à la maison.»

Elle soupçonne sa professeure d'avoir utilisé une IA et réclame le remboursement de ses cours

« Beaucoup d'étudiants plaident coupable »

Sensible aussi au sujet, le syndicat Solidaires abonde. «**« Les sanctions vont du 0/20 à un blâme, mais elles reposent effectivement trop souvent sur des présomptions de culpabilité »**, estime Gillian, un de ses représentants.

Comme l'Union Pirate, Solidaires regrette que ces amendes bloquent des dossiers. Un étudiant se serait vu exclure de son Master 2. D'autres ne peuvent valider leur stage.

«Beaucoup d'étudiants plaident coupable», précise Jérôme Legrix-Pagès, qui rappelle qu'une note de cadrage invite chacun d'entre eux à s'engager à ne pas frauder dans le règlement des études depuis 2024.

Aucune discipline n'échappe au phénomène, même si les sciences semblent un peu plus exposées.

Un livre blanc

Le problème n'est pas propre à [Caen](#), qui vient de publier un petit livre blanc intitulé « Enseigner avec l'intelligence artificielle générative à l'université », fruit de nombreux entretiens avec des professeurs.

Certains y sont réfractaires, d'autres ne peuvent déjà plus s'en passer. Après, comme la calculatrice ou le dictionnaire, l'IA générative peut être autorisée lors d'un examen.

Dans une note d'information, l'université de Caen rappelle que sur le principe, l'usage de l'IA est prohibé dans le cadre d'un examen (règlement des études, chapitre 6.2), libre à l'enseignement libre d'en «fixer de façon explicite les conditions d'utilisation».

Les professeurs sont invités à prévoir un temps d'information et d'échanges. Marqué par [«un avant et un après» novembre 2022](#), date du lancement de ChatGPT par OpenAI, ce siècle n'a pas fini de s'interroger sur les retentissements du progrès.

Raphaël Fresnais